

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du lundi 4 Janvier 2021 – 18h30 – salle Jean-Moulin

Sont présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, LUCAS Eric, GRIX Suzanna, HAGER Maryvonne, BELFIORE Mauricette, GUILHEM Louis, MONIE Florian,

Ont donné procuration :

CELERIER Patrick à MARRET Serge,

RIBES Bénédicte à GUILHEM Louis,

BORREL Marie-Andrée à BELFIORE Mauricette

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Mme Maryvonne HAGER est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 – Conventions relatives au service de police municipale intercommunale (suite du précédent conseil) : Présentation Serge Marret

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention entre les trois communes d'Escales, Tourouzelle, Castelnaud et la Mairie d'Homps à propos du transfert de la gestion administrative du policier municipal de Homps à Castelnaud.

Cette convention signée pour trois ans et reconduite par tacite reconduction, fixe :

- la clé de répartition, prorata temporis hebdomadaire, du travail du policier municipal par commune soit 34,29 % (12h) pour Tourouzelle et Castelnaud et 31,42 % (11h) pour Escales ;
- ses outils de travail et ses prérogatives dans le cadre de ses compétences de police municipale, police administrative et police judiciaire.
- La Mairie de Castelnaud, son nouvel employeur en titre dans le cadre de cette convention facturera mensuellement, aux deux autres communes, la mise à disposition du policier municipal, actuellement David BELLES, sous forme de salaire brut et charges et frais de fonctionnement.

Cette nouvelle convention doit être validée au plus tard le 15 janvier 2021.

Cette convention est approuvée à l'unanimité par le Conseil. Délégation est donnée au maire pour la signer.

M. le Maire donne, ensuite, lecture au Conseil municipal du projet de convention entre les Maires des trois communes et l'Etat relative à la relation de transfert et de partage d'informations, pour une coopération opérationnelle pour la prévention de la délinquance et la tranquillité des résidents entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat (gendarmerie). Cette convention fera l'objet d'un rapport chaque année.

Ce projet, arrivé l'après-midi même, mérite d'être retravaillé.

Délégation est donnée au maire pour signer la convention après avoir amélioré sa rédaction et sa présentation.

2 –Virement de crédit M14 au compte 739211 attribution de compensation : Présentation Stéphanie Sampietro

Virement de Crédit de 7000 € pour paiement à la Communauté de Communes de charges transférées dues au programme voiries.

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité.

3 –Demande de servitude de passage déposée par M. Christophe Lanta sur les parcelles communales route d'Escales cadastrées 379, 378, 376 et 377 pour des canalisations d'AEP, d'assainissement voire un fourreau pour l'électricité :

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer, devant notaire, une convention accordant une servitude de passage pour les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité aux conditions suivantes :

- que M. Lanta fournisse un plan des réseaux d'eau et d'assainissement projetés qui reçoivent l'accord du conseil ;
- que la commune n'engage aucun frais pour la réalisation de ces réseaux ;
- que les frais d'actes soient entièrement supportés par le demandeur.

Le maire fait part également au conseil des anomalies tant techniques que juridiques relevées sur les dossiers PUP (Projet Urbain Partenarial) signés par la municipalité précédente. L'expertise de la Sous-Préfecture de Narbonne a été sollicitée.

4 –Convention pour la mutualisation d'un poste d'animateur territorial contractuel pour les captages des communes de Canet d'Aude et de Tourouzelle : Présentation Serge Marret

Le poste de « Jordi » est financé à 70% par l'Agence de l'eau RMC. Sur les 30% restants, 60% est pris en charge par Canet d'Aude et 40% par Tourouzelle. Ce poste est reconduit pour une année supplémentaire à l'issue de laquelle l'agence de l'eau stoppera son financement pour la commune de Tourouzelle.

L'originalité de cette dernière année est que l'animateur consacrera 20% de son temps de travail pour Tourouzelle, soit 8% de son temps de travail total pour faire le point sur les réflexions entamées depuis de nombreuses années par le Conseil général de l'Aude, sur la sécurisation de l'alimentation en eau du nord de la communauté de communes Corbières-Minervois. Le reste de son temps sera consacré notamment à la mise en place des mesures agro-environnementales auprès des agriculteurs et viticulteurs.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité et autorise le maire à signer ladite convention.

5 – Compromis bornages et travaux avec M. TEISSEYRE Roger parcelles 567-1227-1228 : Présentation Sébastien Sabatier

Le chemin conduisant à la station de lavage des pulvérisateurs et à la station d'épuration est en partie implanté sur la propriété de M. Roger Teisseyre. Il convient de remédier à cette situation.

Deux solutions sont envisageables :

- l'élargissement sur la propriété communale ; mais il faut utiliser un brise-roche
- un accord amiable avec M. Teisseyre qui pourrait soit céder à la commune la partie concernée pour l'euro symbolique soit s'engager dans une servitude de passage En contrepartie la commune rétablirait son branchement d'assainissement endommagé par des travaux sur l'ancienne route d'Escales. Deux devis ont été demandés à l'entreprise Franck Perramond. L'utilisation du brise-roche coûterait, a minima, 4200 €. L'autre solution s'élèverait à 1500 € plus les frais d'actes.

Le conseil donne son accord pour la solution la moins coûteuse (accord amiable) à charge du maire d'opter soit pour un achat soit pour une servitude de passage en fonction du montant des frais d'actes.

Informations diverses

Travaux à l'école : Présentation Suzanna Grix

Mise en sécurité

Suite au passage du bureau de contrôle VERITAS qui a souligné la non-adaptation des locaux aux risques incendie et intrusion, la commune a engagé des travaux avec l'entreprise JD2M pour la pose d'une alarme et avec l'entreprise de menuiserie MCM pour le changement des deux portes d'entrée

de l'école, la pose d'une porte antipanique dans une issue de secours et d'une porte intérieure. Ces travaux devraient être réalisés aux vacances scolaires de février.

WC extérieurs

Pour ce qui est de la réfection des WC extérieurs et autres aménagements, l'entreprise ACCES a été retenue pour les lots de maçonnerie, carrelage et plomberie-sanitaire, l'entreprise MCM pour le lot menuiserie et ARGELEC pour le lot électricité. Les dépenses s'élèveront à environ 25 000 €.

Bureautique Informatique

La subvention sollicitée fin août vient d'être accordée pour 50% de la facture d'achat pour : 2 ordinateurs pour les enseignantes, 6 tablettes et 6 ordinateurs pour les élèves.

Mairie : Présentation Suzanna Grix

C'est l'entreprise VERSUS qui installera le WIFI, les logiciels et le NAS sur les nouveaux ordinateurs pour M. le Maire et ses adjoints.

Cimetière : Présentation Louis Guilhem

Le cimetière communal étant quasi-complet, deux possibilités s'offrent à la commune :

- l'agrandir sur une nouvelle parcelle appartenant à la mairie, mais il faut compter 3 ans pour obtenir toutes les autorisations administratives ce qui ne l'affranchirait pas de remettre l'ancien en état,
- rénover l'ancien c'est à dire travailler sur l'existant, repérer les tombes abandonnées, les récupérer et créer ainsi de nouvelles places.

Le Conseil municipal décide de porter ses efforts sur la rénovation de l'ancien cimetière. C'est la société ELABOR qui est chargée par la mairie de mettre en œuvre la première phase qui consistera à :

- établir le plan du cimetière
- créer un registre informatisé des concessions et des personnes enterrées
- assurer une formation gratuite à l'utilisation du logiciel

Demande de la commune d'Olonzac : Présentation Serge Marret

La commune d'Olonzac sollicite de la part de la commune de Tourouzelle la prise en charge des frais de scolarisation de 2 enfants dont les parents habitent à Tourouzelle. Considérant que le SIVOS et les trois communes qui le composent (Castelnau, Escales et Tourouzelle) disposent des infrastructures nécessaires à l'accueil de ces enfants écoles, garderie, cantine, le conseil émet un avis très défavorable à la demande de la mairie d'Olonzac.

Jugement Mairie contre Mme. Gomez : Présentation Serge Marret

Le maire informe qu'un deuxième jugement, dans l'affaire dite de la remorque, a été favorable à la commune condamnant Mme Gomez aux dépens et à payer les frais de fourrière.

Pour autant, Mme Gomez, via son avocat Me Duhil de Bénazé, a demandé un certain nombre de pièces à la commune (courrier du 18 décembre 2020).

Le maire annonce que tous les éléments demandés en possession de la commune seront communiqués via l'avocat de la commune. Pour autant, la majeure partie de ceux-ci ne sont pas en sa possession.

Mme Gomez présente dans la salle se lève et vient s'installer à la table du conseil et commence à prendre la parole que le maire lui refuse aussitôt. Il explique qu'il est prêt à la recevoir en mairie malgré deux rendez-vous finalement annulés par elle-même au dernier moment.

Mme Gomez quitte la salle.

Convention COVALDEM – Sapins de Noël : Présentation Serge Marret

La COVALDEM propose un passage gratuit le 20/01/2021 pour broyer les sapins de Noël de Tourouzelle, le broyat sera à disposition des Tourouzellois qui le souhaiteraient.

Acceptation du Conseil.

La Commune informera les habitants via panneau pocket.

GT cache-containers et arbres : Présentation Serge Marret

de prochaines réunions de ces GT auront lieu pour travailler à la préparation de

- devis de pépinières pour arbres, arbustes et plantes
- devis pour cache-containers à poubelles
- devis pour fleurs pour jardinières de particuliers donnant sur la route

Calendrier Prévisionnel 2021 des activités du village : Présentation Eric Lucas

Un programme de réjouissances a été établi sans tenir compte des aléas dus à la COVID 19 ; il sera ajusté au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire. Il fera l'objet d'une diffusion aux membres du conseil, puis après concertation avec les différentes structures d'une publication à tous les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le maire